

ACTU DES BRANCHES

- Négociations dans l'industrie pharmaceutique
- Négociations au point mort dans la pharmacie d'officine
- Représentativité de l'UNSA en hausse de 14,19 % dans le BT (- 10 salariés)

DOSSIER DU MOIS

4

• Les obligations d'information et d'affichage de l'employeur vis-à-vis des salariés

INTERVIEW

5

Anne Thellier

INFOS PRATIQUES

6

- Épargne salariale : déblocage anticipé des fonds
- Paiement des impôts : les dates limites
- Pas de report pour maladie pendant les congés payés

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP

- La lutte syndicale au soir du 7 juillet 2024
- Nouvel espace pour l'UNSA Chimie Pharma

Directeur de la publication

Laurent ESCURE

Rédacteur en chef

Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction

Joël GRÉBIL

Imprimerie

TACTIC IMPRESSIONS

27, avenue Louis de Broglie - Bât. H6 95500 Le Thillay 01 39 86 19 08

- (f) UNSAIndustrieConstruction
- UNSAIndustrie

Dépôt légal : septembre 2024 **Tirage :** 9400 exemplaires

UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex

□ contact@unsa-industrie.org

**www.unsa-industrie.org



Et maintenant?

Les Jeux Olympiques ont été une réussite, des moments forts, des moments privilégiés. Il faut dire que nous avons un urgent besoin de sursaut pour prendre le recul nécessaire, face au double vertige qui nous guette.

Cela nous a fait tellement de bien de passer à autre chose que l'on paraît disposés à plonger tête baissée dans la première diversion qui s'offre à nous.

Pourquoi pas, après tout!

Mais perdre la notion du temps et du même coup, celle des réalités, c'est se fragiliser puissamment.

Car, pendant les Jeux, la casse de notre société a continué, les facteurs de crise se développent et la paix dans le monde cède de plus en plus la place à la guerre qui s'installe dans la durée. Il ne faut pas renoncer à réinstaller la diplomatie au premier rang des outils intelligents pour préserver ce qui peut encore l'être. L'esprit olympique nous y encourage fortement.

Les vertus sportives, le souci de bâtir un monde meilleur fait de justice, de loyauté et d'honnêteté, est l'aspiration de beaucoup de personnes.

Seulement, certains ne rêvent que de dominer les plus faibles. La situation se dégrade dangereusement.

C'est le principe de la gangrène : elle progresse jour après jour, on ampute, elle avance, on recoupe, elle s'installe. Ce vertige ne doit pas nous faire oublier toute lucidité, pas plus que le vertige de la peur qui paralyse la capacité à faire face.

Christophe PESTELLE Secrétaire général

Actu des branches

Négociations dans l'industrie pharmaceutique

La réunion paritaire de juin étant riche en négociations et en conclusions d'accords, nous avons été informés que l'accord sur les classifications a fait l'objet d'un droit d'opposition par la CGT, FO, la CFDT et la CFE-CGC. En conséquence, cet accord est réputé non écrit et donc non applicable.

Dans la continuité de celui-ci, nous devions ouvrir une négociation pour discuter des conséquences de la structure de la nouvelle grille de classifications sur les salaires minima conventionnels. À ce jour, l'ouverture de cette négociation n'a plus d'objet.

Par ailleurs, nous devions aussi ouvrir la négociation sur les salaires minima conventionnels pour 2025 et compte tenu de l'absence de visibilité sur la politique du nouveau gouvernement, la négociation pour l'année 2025 est reportée à la CPPNI du 10 octobre 2024.

Nous ne pouvons que regretter cette situation qui relègue au second plan les intérêts des salariés au profit des enjeux purement politiques.



Négociations au point mort dans la pharmacie d'officine



Les vacances estivales prenant fin, l'UNSA souhaite la reprise au plus vite des négociations sur les salaires minima conventionnels concernant l'ensemble des salariés de la branche de la pharmacie d'officine.

Après de multiples reports, provoqués par le syndicat patronal majoritaire, reporter de nouveau cette négociation reviendrait à sacrifier les salaires de la branche avec une augmentation de 0 % pour l'année 2024. Seule une négociation rapide avec un accord majoritaire permettrait, après la procédure d'extension, une augmentation des salaires pour l'ensemble de la branche.

Nous devons aussi gérer un paradoxe et non des moindres: le syndicat patronal majoritaire souhaite revoir les classifications qui pourraient avoir un impact financier bien plus élevé qu'une augmentation des minima conventionnels.

L'accord sur les frais d'équipements devrait aussi être revalorisé. À suivre...

Représentativité de l'UNSA en hausse de 14,19 % dans le BT (- 10 salariés)



Les voix des TPE enfin prises en compte, l'arrêté de représentativité est publié. La prise en compte des suffrages des TPE des 4 branches (IDCC : 1596, 1597, 2609 et 2420) qui couvre le secteur du bâtiment positionne l'UNSA représentative sur la branche 1596.

Cette option prend en compte les suffrages TPE de l'ensemble des branches concernées dans le secteur du bâtiment. Ce périmètre correspond à celui défini dans l'accord du 25 janvier 1994 visé par l'arrêt de la CAA de Paris du 21 juillet 2023.

Contact Fédération UNSA Industrie & Construction : michel.priol@unsa-industrie.org

Éléments transmis par la Direction générale du travail et le Haut Conseil du dialogue social.

Les obligations d'information et d'affichage de l'employeur vis-à-vis des salariés

L'employeur est tenu d'afficher ou de communiquer des informations pour que les salariés aient connaissance des informations relatives à la protection de leur santé.

L'obligation d'information

L'employeur doit transmettre une information sur les risques pour la santé et la sécurité, et les mesures prises pour y remédier de manière claire, précise et compréhensible par tous les salariés. Cette information dispensée lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire peut porter sur :

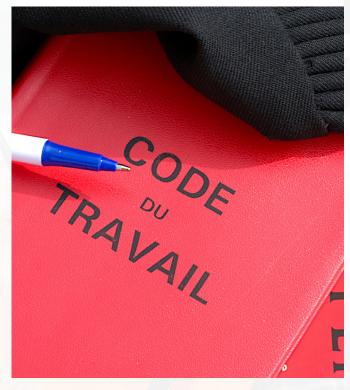
- Les modalités d'accès au Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et sur les mesures de prévention des risques identifiés.
- **Le rôle** de la médecine du travail et des représentants du personnel.
- Le contenu du règlement intérieur en matière de santé et sécurité.
- Les secours d'urgences : pompiers, SAMU, centre antipoison...

L'obligation d'affichage

Les obligations varient selon l'effectif de la structure. Quelle que soit la taille de l'entreprise :

- Les éléments à afficher concernent les consignes incendie, l'adresse et numéro de téléphone de la médecine du travail, de l'inspecteur du travail et des services de secours d'urgence, l'interdiction de fumer et de vapoter, les horaires collectifs de travail, le DUERP.
- Les éléments à communiquer par tout moyen concernent la convention ou accord collectif de travail applicable, la lutte contre les discriminations, la lutte contre le harcèlement moral et sexuel, les textes en matière d'égalité professionnelle, le repos hebdomadaire, le départ en congés.
- **Entreprise de plus de 11 salariés :** l'employeur doit informer par tout moyen le personnel sur l'organisation des élections professionnelles tous les 4 ans.
- **Entreprise à partir de 50 salariés :** l'employeur doit communiquer par tout moyen le règlement intérieur ainsi que sur le contenu et l'existence de l'accord mettant en place la participation.





La tenue des registres

L'employeur doit également tenir divers registres :

- **Le registre unique** du personnel ouvert dès l'embauche du 1^{er} salarié.
- **Le DUERP :** ce document doit être le résultat d'une démarche itérative d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- **Le registre de sécurité** regroupe l'ensemble des documents relatifs aux vérifications et contrôles sécurité.
- **Le registre incendie** répertorie les dates et les observations relatives aux essais et visites périodiques du matériel ainsi que les exercices de prévention à destination des salariés.
- Le registre du CSE consigne les demandes des représentants du personnel ainsi que les réponses de l'employeur.
- Le registre « spécial du CSE » / « des dangers graves et imminents » permet d'assurer la traçabilité des alertes effectuées et des avis émis par les représentants.

Le CSE peut s'assurer de la conformité et du respect de ces obligations pour rappeler l'employeur à ses obligations légales de sécurité et de résultat.

Cécile Rousseau, Cheffe de mission Explicite CST

L'interview du mois



Anne Thellier

Ancienne déléguée syndicale chez Mylan et aujourd'hui représentante de section syndicale chez Viatris (ex Mylan), répond à nos questions.

Peux-tu présenter ton parcours professionnel en quelques mots?

Je suis déléguée médicale depuis 1996. Au fur et à mesure de ces 28 années dans la même entreprise, j'ai évolué en tant que déléguée médicale ville puis spécialiste puis hospitalière et dernièrement nommée responsable régionale de projets de santé chez Viatris.

Quel est ton parcours syndical?

J'ai commencé en tant que suppléante au sein du CE en 2017 suite au départ d'un de mes collègues.

Dès les élections de 2019, je me suis présentée en tant que tête de liste UNSA et j'ai été nommée déléguée syndicale.

À la suite de ces élections, j'ai pris en charge la fonction de trésorière adjointe ainsi que de secretaire de la commission de suivi.

Quels sont les enjeux syndicaux chez Viatris?

Nous avons subi depuis avril 2023 l'absorption de notre CSE Viatris médical de Paris par Viatris santé de Lyon ce qui engendre momentanément l'absence de l'UNSA dans ce CSE. D'autre part, nous sommes actuellement en PSE avec la suppression d'environ 90 postes en majorité de terrain.

En parallèle, les élections ont été repportées à 2 reprises en concertation avec le CSE de Lyon pour être finalement mises en place en octobre prochain.

Aujourd'hui l'enjeu est que l'UNSA soit de nouveau representée de façon importante au sein du nouveau CSE. Pour cela, je m'attache à monter ma liste et à motiver les salariés en ce sens.

Quelle est la spécificité de ton secteur d'activité pour concilier activité professionnelle et activité syndicale?

Mon activité professionnelle me permet de communiquer aisément avec les équipes de terrain et également celles du siège pour ouvrir le dialogue social.

Quelles sont pour toi les qualités nécessaires à l'exercice d'un mandat syndical ?

Il me semble qu'il est important de savoir développer certaines qualités essentielles :

- L'engagement et la conviction pour la défense des droits des salariés.
- Savoir communiquer tout en ayant une écoute active et en sachant s'exprimer clairement mais également avoir une capacité de négociation pour trouver des compromis avec la Direction.
- Avoir un leadership et savoir influencer pour mobiliser son équipe ou les salariés autour de causes communes.
- Résilience et patience, il faut savoir gérer son stress et être patient lors des négociations pour ne pas se décourager face aux obstacles.
- Empathie et sens de la justice pour comprendre les différentes situations individuelles et être impartial.

Pour toi, quels sont les messages à faire passer à nos camarades ?

L'engagement syndical est une riche expérience qui permet de découvrir l'envers du décor de son entreprise et de mieux comprendre les décisions qui sont prises tout en essayant d'influencer au mieux dans l'intérêt des collaborateurs.

Cet engagement peut aller du suppléant au délégué syndical ce qui permet de choisir son degré d'investissement.

Il est essentiel aujourd'hui de s'informer et de contribuer à la vie de l'entreprise pour faire évoluer les conditions de travail et le bien-être des salariés.

Quels sont les points positifs pour toi à l'UNSA?

C'est un syndicat qui se distingue par de nombreux points positifs, notamment : l'indépendance, le dialogue social, la diversité des secteurs représentés, Le pragmatisme, la proximité avec les adhérents, l'engagement pour la formation, la défense des droits des travailleurs, la flexibilité.

Ces points positifs contribuent à faire de l'UNSA un syndicat attractif pour de nombreux travailleurs.

Infos pratiques

Épargne salariale : déblocage anticipé des fonds



Pour les salariés qui disposent d'un Plan d'épargne entreprise (PEE), il est possible depuis le 7 juillet 2024 de demander un déblocage anticipé des fonds qui s'y trouvent :

- lorsque vous êtes proche aidant, ou lorsque votre époux(se) ou partenaire de Pacs l'est :
- pour financer la rénovation énergétique de votre résidence principale (isolation thermique de la toiture ou des murs donnant sur l'extérieur, installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable...);
- pour acheter un véhicule propre, autrement dit un véhicule qui utilise l'électricité, l'hydrogène ou une

combinaison des deux comme source exclusive d'énergie (s'îl s'agit d'un vélo à assistance électrique, vous devez impérativement l'acheter neuf).

Pour débloquer les fonds, la demande doit être effectuée au maximum 6 mois après l'achat du véhicule propre ou la réception de la première facture établie par l'entreprise réalisant vos travaux de rénovation énergétique.

En revanche, elle peut être formulée à tout moment si le déblocage anticipé est lié à une activité de proche aidant.

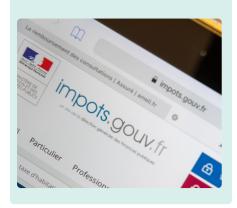
Vous devez joindre à votre demande un justificatif de l'événement qui permet ce déblocage anticipé (bon de commande ou facture du nouveau véhicule propre, facture des travaux d'isolation thermique...).

Paiement des impôts : les dates limites

S'il reste un solde à payer sur votre impôt sur le revenu, le prélèvement automatique aura lieu le 26 septembre prochain. En une seule fois si le montant n'excède pas 300 € ou en quatre fois pour les sommes supérieures (le 26 septembre, puis le 25 octobre, le 25 novembre et enfin le 27 décembre 2024).

Pour la taxe foncière, le dimanche 20 octobre est la date à retenir pour un paiement en ligne. Si vous avez opté pour la mensualisation vous n'êtes pas concerné. Si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé, vous devrez même payer avant le 15 octobre.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires: les propriétaires concernés ont jusqu'au 21 décembre pour payer en ligne. Mais si vous optez pour un moyen de paiement « physique », cette date est ramenée au 16 décembre.



Pas de report pour maladie pendant les congés payés

Selon les dispositions du Code du travail ainsi que les décisions rendues par la Cour de cassation jusqu'à présent, la maladie d'un salarié, lorsqu'elle survient durant ses congés payés, n'ouvre aucun droit à report, à prolongation ou à indemnisation.



Deux cas de figures peuvent ainsi se présenter à l'issue de cette période :

- si le salarié est rétabli : il doit reprendre le travail à la date prévue ;
- si la maladie perdure : il reprendra le travail au terme de son arrêt maladie.

Cependant, si le salarié tombe malade avant la date fixée pour son départ en congés payés, il est considéré comme étant en arrêt de travail pour maladie.

Son départ en congés sera reporté automatiquement et il pourra demander à bénéficier ultérieurement de ses jours de congés.



Du côté de l'UNSA CP

La lutte syndicale au soir du 7 juillet 2024



L'UNSA fait le constat qu'au soir du 7 juillet 2024, la participation aux élections législatives a atteint un niveau record, et représente un signal démocratique fort avec une mobilisation citoyenne inédite sur une période récente. Cette mobilisation républicaine, à ce qui se présentait comme une menace aux valeurs partagées par une majorité de Françaises et de Français, doit être entendue par le monde politique, économique et l'ensemble des partenaires sociaux.

Aussi l'UNSA est signataire d'un appel intersyndical qui met en avant des exigences sociales. Ce document fait le constat qu'un grand nombre d'habitants ressentent de la précarité et ont un sentiment de déclassement. Il est donc nécessaire de répondre aux questions de pouvoir d'achat, et donc d'augmenter les salaires, le

point d'indice des fonctionnaires, les minimas sociaux et les pensions de retraite. La réforme de l'Assurance chômage, suspendue cet été, doit être abandonnée, car elle ne constitue pas une solution aux questions d'emploi, ni une réponse aux difficultés de recrutement des employeurs. Quant à la réforme des retraites, prise par le gouvernement sans considération des oppositions populaires, et sans réel débat syndical et parlementaire, elle doit être abrogée. En effet, cette réforme n'apporte pas de réponse pérenne à la viabilité d'un système auquel une majorité de citoyens est attaché.

L'appel intersyndical demande également à ce que l'égalité femmes/ hommes se concrétise réellement. La loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes n'a pas fondamentalement bousculé les inégalités. La question de l'emploi nécessite sur le plan industriel d'avoir des moyens et des ambitions suffisants pour développer, créer et relocaliser tout ce qui est possible.

Cela doit se faire dans un cadre qui respecte les enjeux écologiques indispensables pour notre survie, mais aussi de pérennisation des emplois qui doivent assurer un développement territorial harmonieux.

Au plus près de la vie des Français, les services publics doivent être accessibles à tous, comme le système de santé. Une telle exigence de service ne pourra se mettre en place sans que la justice fiscale change.

Avec la nécessité d'une justice fiscale, celle d'un dialogue social renouvelé doit s'imposer.

Les « ordonnances travail » prises en 2017 doivent être revues, afin de rétablir les droits des travailleurs, mais aussi de l'ensemble des représentants du personnel dans le secteur privé et de renforcer le dialogue social dans le secteur public.

L'UNSA peut compter sur ses différentes branches dans l'industrie pour que, dès la rentrée, des négociations puissent permettre de répondre aux impératifs de ces justes exigences sociales.

Nouvel espace pour l'UNSA Chimie Pharma



Depuis le début 2024 d'important travaux de rénovation ont lieu au siège national de l'UNSA à Bagnolet. Une grande partie des travaux a été effectuée mais il en reste encore.

Parallèlement aux travaux, une réorganisation des bureaux a également eu lieu. Suite au déménagement, nous sommes au rez-de-chaussée du siège avec les camarades de la RATP, avons l'Industrie comme voisine et notre adresse reste inchangée.

Pour l'instant, nous occupons un grand bureau qui sera prochainement cloisonné pour accueillir notre assistante Laury, ainsi que les trésoriers et les secrétaires généraux. Reste encore le tri et le rangement!

Excellente rentrée à tous!

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.









NOUS SUIVRE





www.unsa-industrie.org

